

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving/Réception des Soumissions Sherwood Business Centre 161 St. Peters Road/ 161, rue St. Peters 2nd Floor, Suite 204/ 2ième étage, pièce 204 Charlottetown Prince Edward Island C1A 5P7

Bid Fax: (902) 566-7514

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Commercial Acquisitions (PEI) Sherwood Business Centre 161 St. Peters Road/ 161, rue St. Peters 2nd Floor, Suite 204/ 2ième étage, pièce 204 Charlottetown Prince Ed C1A 5P7

lignes		
tion	Date	
	2019-03	3-14
éférence du client	•	
éférence de SEAG		
CCC No./N° CCC - FMS	S No./N° \	/ME
- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
		Atlantic Daylight Saving Time ADT
<u> </u>		uyer Id - Id de l'acheteur
one		N° de FAX
ces et construction:		
		eférence du client eférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N°

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 1.2 1.3	INTRODUCTIONSOMMAIRECOMPTE RENDU	3
PARTIE	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 2.2 2.3 2.4 2.5	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS ANCIEN FONCTIONNAIRE DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION. LOIS APPLICABLES	4 5 6
PARTIE	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 4.2	Procédures d'Évaluation	
PARTIE	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTI NCES	
6.1 6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
PARTIE	E 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
7.2 7.3 7.4 7.5 7.6	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15 16 16
7.7 7.8 7.9 7.10	PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	19 19 19
7.11 7.12	Ordre de priorité des documents	20
	XE « A »	
	NCÉ DES TRAVAUX	
	XE « B »	
	E DE PAIEMENT	
	XE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
INST	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	25

Solicitation No N° de l'invitation
3X001-200007/A

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « D »	26
LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE	26
ANNEXE « E »	27
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	27

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et Partie 7 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, , les instruments de paiement électronique, la liste complète des administrateurs et la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.

1.2 Sommaire

1.2.1 L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) souhaite retenir les services d'un entrepreneur chargé d'offrir quotidiennement des services d'analyse des médias du lundi au vendredi, et exceptionnellement la fin de semaine et en soirée lorsque cela est nécessaire.

Il faut habituellement quatre (4) heures par jour, du lundi au vendredi, pour réaliser le travail requis. Des heures supplémentaires peuvent toutefois être nécessaires selon le volume de travail. Ces heures supplémentaires doivent être inscrites sur la fiche de temps/la facture de l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit former et garantir les ressources fiables requises pour assurer un service ininterrompu.

Le marché de services couvre la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, avec trois (3) périodes de renouvellement facultatives d'un an.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 1.2.2 Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).
- 1.2.3 Ce besoin est limité aux services canadiens.
- 1.2.4 Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u>, (2018/05/22) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Amd. No. - Nº de la modif.

Buver ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 3X001-200007 PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TPSGC Acquisitions, Réception des Soumissions **Sherwood Business Centre** 161, rue St. Peters 2ième étage, pièce 204 Charlottetown, Î.-P.-É. C1A 5P7

Courriel: TPSGC.RAReceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsqc-pwqsc.qc.ca Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

Télécopieur: (902) 566-7514

2.3 Ancien fonctionnaire

Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause.

- « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
 - a. un individu:
 - b. un individu qui s'est incorporé;
 - c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
 - d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u>: 2012-2 et <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins five (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent de soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier) Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III: Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II: Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ».

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

- 1. Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en fournissant une liste de clients ou de références qui peuvent attester de sa capacité à réaliser les travaux requis.
- 2. Le soumissionnaire doit confirmer qu'il est capable de fournir un service de jour **ininterrompu** du lundi au vendredi, ainsi qu'au besoin un service le soir et la fin de semaine.
- 3. Le soumissionnaire doit confirmer qu'il est capable de respecter les délais de livraison précisés dans l'énoncé des travaux.

1

4. Le soumissionnaire doit posséder au moins trois (3) ans d'expérience en analyse et en prestation de services en ligne à l'aide d'ordinateurs et de divers logiciels, notamment Adobe Acrobat Reader, du traitement de textes, du courriel, des bases de données et des tableurs dans un environnement Windows.

4.1.1.2. Critères techniques cotés

PROPOSITION TECHNIQUE (75 POINTS, MINIMUM DE 45)

1. Approche et méthode proposées (25 points, minimum de 15)

Le soumissionnaire doit proposer une approche et une méthode pour réaliser les tâches et les activités suivantes :

- préparer et diffuser un « courriel d'avis matinal » contenant les articles prioritaires au plus tard à 7 h 15;
- finaliser et diffuser un courriel contenant une couverture médiatique complète au plus tard à 8 h 30;
- assurer un service de jour ininterrompu du lundi au vendredi, ainsi qu'au besoin un service le soir et la fin de semaine;
- se tenir au fait des dossiers touchant l'APECA, des communiqués ou des annonces (calendrier des activités) connexes et des programmes qui peuvent attirer l'attention des médias;

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

 se tenir au fait des dossiers touchant le développement régional, les programmes gouvernementaux et les enjeux politiques et économiques au Canada atlantique.

2. Qualifications du soumissionnaire (50 points, minimum de 30)

- a. Le soumissionnaire doit confirmer son nombre d'années d'expérience de la prestation de services en ligne ou de travail connexe (5 points par année jusqu'à un maximum de 25 points, minimum de 15).
- b. Le soumissionnaire doit confirmer son nombre d'années d'expérience en analyse (5 points par année jusqu'à un maximum de 25 points, minimum de 15).

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014/06/26), Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b) satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c) obtenir le nombre minimal de points requis pour l'évaluation technique pour le critère; et
 - d) obtenir le nombre minimal de 45 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
 - L'échelle de cotation compte 75 points.
- Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (choisir «a), ou b) ou c)» OU «a), ou b), ou c) et d)») seront déclarées non recevables.
- 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%.
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40 %)

	Soumissionnaire			
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	
Note technique globale	115/135	89/135	92/135	
Prix évalué de la soumission	55000,00 \$	50000,00 \$	45000,00 \$	
Calculs				
Note pour le mérite technique	115/135 x 60 = 51.11	89/135 x 60 = 39.56	92/135 x 60 = 40.89	
Note pour le prix	45/55 x 40 = 32.73	45/50 x 40 = 36.00	45/45 x 40 = 40.00	
Note combinée	83,84	75,56	80,89	
Évaluation globale	1 ^{er}	3 ^e	2 ^e	

Buyer ID - Id de l'acheteur

PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html">Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

- 5.2.3.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2018/12/06), Définition du contenu canadien
- 5.2.3.1.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux produits canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les prod	luits offerts son	t des produits	canadiens tel	qu'il est défini	i au paragraphe 1	de la	clause
A	3050T.							

Signature Date

5.2.3.2 Statut et disponibilité du personnel

Référence de CCUASectionDateA3005TStatut et disponibilité du personnel2010/08/16

5.2.3.4 Études et expérience

5.2.3.4.1 Clause du Guide des CCUA A3010T (2010/08/16), Études et expérience

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 Clauses du contrat subséquent;
 - les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

6.2 Capacité financière

Clause du Guide des CCUA A9033T (2012/07/16) Capacité financière

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des travaux - contrat

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

2035 (2018/06/21), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Exigences relatives à la sécurité

- **7.3.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.
- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens **PROTÉGÉS** hors des établissements de travail visés ; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe E ;

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client

3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Période du contrat

Les travaux doivent être réalisés durant la période du May 1, 2019 à l'April 30, 2020.

7.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus three (3) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins quinze (15) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

7.5 Responsables

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Alison Ellis-Herring Titre: Supply Specialist

Services publics et Approvisionnement Canada Direction générale des approvisionnements

Adresse: 161, rue St. Peters, 2ième étage, pièce 204

Charlottetown, Î.-P.-É.

C1A 5P7

Téléphone : (902) 314-1061 Télécopieur : (902) 566-7514

Courriel: alison.ellis-herring@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

Courriel:

File No. - N° du dossier PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.5.2	Chargé de projet sera identifiée ou moment du contrat
Le cha	rgé de projet pour le contrat est :
Titre : Organi	
Téléco	none : pieur : el :
cadre of prévus celui-c	argé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, i ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements nt être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité ctante.
7.5.3	Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)
Nom :	
Titre :	
Organi	sation:
Adress	se:
Téléph	none:
Téléco	pieur:

7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client

3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.7 Paiement

7.7.1 Base de paiement

Base de paiement : Frais remboursables - Limitation des dépenses

L'entrepreneur sera payé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la base de paiement à l'annexe B. Le taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

7.7.2 Limitation des dépenses

- La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de ______\$. (montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a) lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
 - b) quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
- 3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.7.3 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA A9117C (2008-05-12), Paiement multiples

7.7.4 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUAA9117C

Section
T1204 - demande directe du ministère client

2007/11/30

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Date

7.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa:
- b. Carte d'achat MasterCard :
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.7.6 Vérification du temps

Référence de CCUASectionDateC0710CVérification du temps et du prix contractuel2007/11/30

7.8 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

Section

7.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.9.3 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA		
A3060C	Attestation du contenu canadien	2008/05/12

7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales 2035 (2018/06/21), Conditions générales besoins plus complexes de services;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- e) I'Annexe « B », Base de paiement;
- f) l'Annexe « E », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du _____

7.12 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016/01/28), Assurances – aucune exigence particulière

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Coordonnateur/coordonnatrice des médias en ligne

Exigences:

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) souhaite retenir les services d'un entrepreneur chargé d'offrir quotidiennement des services d'analyse des médias du lundi au vendredi, et exceptionnellement la fin de semaine et en soirée lorsque cela est nécessaire.

Il faut habituellement quatre (4) heures par jour, du lundi au vendredi, pour réaliser le travail requis. Des heures supplémentaires peuvent toutefois être nécessaires selon le volume de travail. Ces heures supplémentaires doivent être inscrites sur la fiche de temps/la facture de l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit former et garantir les ressources fiables requises pour assurer un service ininterrompu.

Étendue des travaux :

L'étendue des travaux comprend ce qui suit :

À partir de ses locaux, le soumissionnaire retenu devra accomplir les tâches suivantes :

- utiliser le logiciel de surveillance fourni par l'APECA pour établir la priorité des coupures de presse des médias imprimés et en ligne, anglophones et francophones;
- utiliser le logiciel de surveillance fourni par l'APECA pour examiner les mentions de l'APECA sur les médias sociaux;
- consulter des coupures de presse provenant de sources en ligne, selon les besoins;
- faire preuve de discernement quant à la valeur de l'information afin de classer les articles et les messages en fonction de l'urgence et de la pertinence pour refléter de manière exacte et minutieuse la couverture médiatique;
- préparer et diffuser, au plus tard à 7 h 15, un « courriel d'avis matinal » contenant les articles prioritaires;
- finaliser et diffuser, au plus tard à 8 h 30, un courriel comprenant une couverture médiatique complète;
- coordonner les cahiers de presse spéciaux, sur demande;
- consulter le chargé de projet de l'APECA pour réaliser régulièrement (c.-à-d. hebdomadairement ou mensuellement) une mise à jour des différentes listes de mots-clés;
- assurer la surveillance des services de coupures de presse pour fournir un service de qualité et informer le chargé de projet de l'APECA des coupures inutilisables ou non pertinentes, ou de tout problème lié à la réception des coupures;

Solicitation No N° de l'invitation	
3X001-200007/A	

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- se tenir au fait des dossiers touchant l'APECA, des communiqués ou des annonces connexes et des programmes qui peuvent attirer l'attention des médias;
- se tenir au fait des dossiers touchant le développement régional, les programmes gouvernementaux et les enjeux politiques et économiques au Canada atlantique.

Durée des travaux :

Une période initiale d'une (1) année, avec la possibilité de renouvellement pour trois (3) périodes d'une (1) année :

- Travail prévu : Quatre heures par jour, jusqu'à un maximum de 20 h par semaine/1 040 h par année.
- Travail sur demande : Jusqu'à un maximum de 500 h par année.
- Indemnité de déplacement : 1 500 \$ par année.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à ce qui suit. La taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

It is the responsibility of the Contractor to acquire and train a backup person at its own cost.

Nota: Les soumissions seront évaluées en fonction du montant total pour la première période visée par le contrat, plus les années d'option. Toutefois, toute attribution de contrat visera la période visée par le contrat, plus les années d'option. Toutefois, toute attribution de contrat visera la période allant du 1 mai 2019 au 30 avril 2020.

Pour la période du contrat du 1 mai 2019 au 30 avril 2020

ARTICLE	CATÉGORIE DE SERVICE	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	Taux de la main-d'œuvre pour des services quotidienne d'analyse des médias	heure	1040	\$	\$
2	Taux de la main-d'œuvre pour des services d'analyse des médias au fur et à mesure des besoins	heure	500	\$	\$
3	coûts directs, au coût sans majoration comme les suivants : (inclusif des frais de déplacement et de subsistance*)	provision	1	\$1,500.00	\$1,500.00
				Total	\$

Pour la première période d'option du 1 mai 2020 au 30 avril 2021

ARTICLE	CATÉGORIE DE SERVICE	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	TOTAL		
1	Taux de la main-d'œuvre pour des services quotidienne d'analyse des médias	heure	1040	\$	\$		
2	Taux de la main-d'œuvre pour des services d'analyse des médias au fur et à mesure des besoins	heure	500	\$	\$		
3	coûts directs, au coût sans majoration comme les suivants : (inclusif des frais de déplacement et de subsistance*)	provision	1	\$1,500.00	\$1,500.00		
				Total	\$		

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Pour la deuxième période d'option du 1 mai 2021 au 30 avril 2022

ARTICLE	CATÉGORIE DE SERVICE	PRIX UNITAIRE	TOTAL		
1	Taux de la main-d'œuvre pour des services quotidienne d'analyse des médias	heure	1040	\$	\$
2	Taux de la main-d'œuvre pour des services d'analyse des médias au fur et à mesure des besoins	heure	500	\$	\$
3	coûts directs, au coût sans majoration comme les suivants : (inclusif des frais de déplacement et de subsistance*)	provision	1	\$1,500.00	\$1,500.00
				Total	\$

Pour la troisième période d'option du 1 mai 2022 au 30 avril 2023

ARTICLE	CATÉGORIE DE SERVICE	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	Taux de la main-d'œuvre pour des services quotidienne d'analyse des médias	heure	1040	\$	\$
2	Taux de la main-d'œuvre pour des services d'analyse des médias au fur et à mesure des besoins	heure	500	\$	\$
3	coûts directs, au coût sans majoration comme les suivants : (inclusif des frais de déplacement et de subsistance*)	provision	1	\$1,500.00	\$1,500.00
				Total	\$

Total période du 1 Mai 2019 au 30 avril 2020	
Total période du 1 Mai 2020 au 30 avril 2021	
Total période du 1 Mai 2021 au 30 avril 2022	
Total période du 1 Mai 2022 au 30 avril 2023	
Montant Total	

^{*}Les frais de déplacement et de subsistance doivent être conformes aux directives du Conseil du Trésor concernant les déplacements en vigueur lors des déplacements.

Buyer ID - Id de l'acheteur

PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumission	naire acc	epte d'être	e payé au r	noyen de l'ur	n des instru	ıments de p	paiement él	lectronique
suivants :								
			_					

) Carte d'achat VISA ;	
) Carte d'achat MasterCard ;	
) Dépôt direct (national et international) ;	
) Échange de données informatisées (EDI) ;	
) Virement télégraphique (international seulement) ;	
) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$	5)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « D »

LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT
ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE								
	_							
	_							
	_							
	_							
	_							
	_							
	_							
	_							
	_							
	_							
	_							
	_							

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PEI004

Client Ref. No. - N° de réf. du client 3X001-200007

File No. - N° du dossier PEI-8-41114 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « E »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ



Contract Number / Numéro du contrat	
3X001-200007	
Security Classification / Classification de sécurité	

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	- INFORMATION CONTRACTUELI		والإسلام	
Originating Government Department or Organizati			Direction	
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine				
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so	us-traitance 3. b) Name and N/A	d Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-trai	tant	
4. Brief Description of Work / Brève description du tra	avail			
Provision of on-line media analysis services				
 a) Will the supplier require access to Controlled G Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis 	ses contrôlées?	<u> </u>	No Yes Oui	
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données te sur le contrôle des données techniques?	chniques militaires non classifiées q		No Yes Non Oui	
Indicate the type of access required / Indiquer le t	ype d'accès requis			
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils (Specify the level of access using the chart in C (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tablea	s accès à des renseignements ou à question 7, c) au qui se trouve à la question 7, c)	des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Non Yes	
PROTECTED and/or CLASSIFIED information Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeu à des renseignements ou à des biens PROTEC	or assets is permitted. irs, personnel d'entretien) auront-ils dÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas au	accès à des zones d'accès restreintes? L'accès	Non L Oui	
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrai	son commerciale sans entreposage		Non L Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplie	r will be required to access / Indique	er le type d'information auquel le fournisseur devra avoir a	ccès	
Canada 🗸	NATO / OTAN	Foreign / Étranger		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la				
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion]	
Not releasable À ne pas diffuser			7	
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à		
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le	e(s) pays : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	
7, c) Level of information / Niveau d'information				
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A		
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTÉGÉ A		
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	PROTECTED B		
PROTÉGÉ B	######################################		V V	
PROTECTED C		PROTECTED C		
PROTÉGÉ C		PROTÉGÉ C		
CONFIDENTIAL	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction COMMUNICATIONS Traitance 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant N/A			
CONFIDENTIEL	NATO SECRET	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction COMMUNICATIONS 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant N/A No Non		
SECRET	COSMIC TOP SECRET			
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET			
TOP SECRET			E CASSILL	
TRÈS SECRET		CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF		
TOP SECRET (SIGINT)			MINSTELLINE	
TRÈS SECRET (SIGINT)		TRÈS SECRET (SIGINT)		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä^{*}



Contract Number / Numéro du contrat 3X001-200007

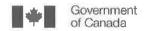
Security Classification / Classification de sécurité

PART A (continued) / PARTIE A (suite) 8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité : 9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura t il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? ✓ No Yes Oul
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Document Number / Numéro du document :
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR) 10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET
TOP SECRET – SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET RÈS SECRET – SIGINT NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET COSMIC TRÈS SECRET
SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS
Special comments: Commentaires spéciaux:
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni. 10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No No Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No Yes Non Oui
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIES?
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? Von Ves Oui
PRODUCTION
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED If No No Oui Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTEGES et/ou CLASSIFIÉS?
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No Yes Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canad'ä



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

3X001-200℃ 07

Security Classification / Classification de sécurité

ART C - (continue										2 2					VC X		
For users comple		the	form	manually us	e the sum	mary cha	rt below to in	dicate the cat	egory(ies) and leve	l(s) of	safe	egua	rding required	at the su	pplier's	
site(s) or premise		امدمدا		at la favoridais			hiest utilians	المعاملة المعاملة	anitulatif	ما محمدی		u ind	liana		o oothaari		
Les utilisateurs q niveaux de sauve								ie tableau rec	apitulatii	cı-dessou	s pou	rına	ique	r, pour chaqu	e categori	e, ies	
Iliveaux de Sauve	gai	ue II	equi	s aux instaliati	ons du lo	umsseur.											
For users comple	tina	the	form	online (via th	e Interne	t), the sun	nmary chart i	s automatical	v populat	ed by you	r resr	ons	es to	previous que	stions.		
Dans le cas des u																aisies	
dans le tableau re	écap	oitula	atif.					, .		•							
					ŞI	JMMARY	CHART /	TABLEAU R	ECAPITI	JLATIF							
<u> </u>								11170			1			0011050			
Category Catégorie		OTECT OTÉC			ASSIFIED LASSIFIÉ			NATO						COMSEC			
	l.	_	_			TOP	NATO	T NATO	I NATO	COSMIC	Po/	OTECT	ED	Г	TOP		
	Α	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET	RESTRICTED	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP		ROTÉG		CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET	
					CONFIDENTIEL		TRÈS	NATO	NATO		SECRET	A B C		1	CONFIDENTIEL		TRES
				CON IDENTICE		SECRET	DIFFUSION	CONFIDENTIEL		TRÈS	1^		ľ	COMIDENTIES		SECRET	
Information / Assets		-	-			1	RESTREINTE	-		SECRET	1	_	-				
Renseignements / Biens																	
Production						İ											
IT Media /											1		1				
Support TI IT Link /	-					-					+-	-	┼				
Lien électronique																	
2. a) Is the descrip	tion	of t	ho w	ork contained	within thi	SDCI D	POTECTED	and/or CLAS	SIEIED2					Г	No	TYes	
La description										SIFIÉF?					Non	Ou	
La dosonption	uu	LICIVE	AII VIC	oc par la prese	IIIO EVEI	(0 031 0110	de Hatare i	NOTEGEE GE	OU OLITIC	OII ILL:					Non		
If Yes, classif	y th	is fo	rm l	by annotating	the top	and botto	m in the are	a entitled "S	ecurity C	lassificat	ion".						
Dans l'affirma								veau de sécu	rité dans	la case i	ntitul	ée					
« Classification	on d	le sé	cur	ité » au haut _'	et au bas	du formu	ılaire.										
O b) W(III 4b a de au		.441.			CDOL ba	DDOTEC	TED and/or							ST.	. No	[]Vo	
b) Will the documental															✓ No	Yes	
La documenta	uon	a55	ocie	a la presente	LVERS	sera-t-elle	PROTEGE	erou CLASC	DIT ILL:					L	Non	Ll Ou	
If Yes, classif	v th	is fo	orm l	by annotating	the top	and botto	m in the are	a entitled "S	ecurity C	lassificat	ion"	and	indi	cate with			
attachments (•								
Dans l'affirma																	
« Classification			cur	ité » au haut _'	et au bas	du formi	ılaire et indi	quer qu'il y a	des pièc	es jointe	s (p.	ex. S	SECF	RET avec			
des pièces jo	inte	s).															





du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 3X001-200007

Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION					
13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme					
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre		Signature	(1)
Paul Demers		Director, Communications		the	de terro
Tclcphone No N° de téléphone 506-851-2133		paul.demers@canada.ca		rriel	Dale
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme					
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre		Signature	11 -
Patrick Lagacy		O2A			X
Telephone No Nº de téléphone Facsimile No Nº de télécopieur E-mail address - Adresse courriel Date /					
(506) 81-3764 (506) 81-7403 potest legacy & canada. ca Jan 47/19					
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes? Yes Oui					
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement					
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre		Signature	
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº de		E-mail address - Adresse co	urriel	Date
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité					
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre		Signature Digitally signed by Antille, Roxanne	
				Roxanne Date: 2019.03.06 08:48:00 -05'00'	
Telephone No Nº de téléphone Facsimile No Nº de		télécopieur E-mail address - Adresse cou		urriel	Date